

## REUNION DE CONSEIL DU 20 JUIN 2014

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le 20 juin 2014 à 20 h, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf Mme GUICHARD, excusée.

Secrétaire de Séance : Mr Eric BUISSON.

Le Conseil adopte le P.V. de la dernière séance.

### - Désignation des Délégués pour les Elections Sénatoriales :

Le Conseil désigne les délégués titulaire et suppléants qui le représenteront à l'élection sénatoriale du 28 septembre prochain :

\* Délégué Titulaire : Mr Georges BORDAT, Maire, avec 9 voix et son abstention ;

\* Suppléants :

↳ 1<sup>er</sup> Suppléant : Mr Jean-Marc JACOB, 1<sup>er</sup> Adjoint, avec 9 voix et son abstention ;

↳ 2<sup>ème</sup> Suppléant : Mr Bernard CHEVILLARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint, avec 9 voix et son abstention ;

↳ 3<sup>ème</sup> Suppléant : Mr Franck VOISIN, Conseiller Municipal, avec 9 voix et son abstention.

### - Indemnité du Receveur Municipal :

Le Conseil vote à l'unanimité l'indemnité du Receveur Municipal, à 100 % du montant proposé chaque année par celui-ci, et tenant compte du nombre d'habitants et de la charge de travail qui peut en découler pour le Receveur.

### - Achat de terrain :

Suite à la décision de Mr André MARTIN, demeurant à Semur-en-Brionnais, de vendre sa propriété sise sur la Commune de L'Hôpital-le-Mercier, Mr le Maire expose aux Conseillers que les parcelles C 158 (36 a 62 ca) et C 159 (2 ha 29 a 08 ca), d'une superficie totale de 2 ha 65 a 70 ca, sont attenantes à la Réserve foncière communale. Le Conseil donne son accord pour l'achat de ces parcelles, moyennant le prix de 2 815 € de l'hectare, charge le Maire de contacter l'Etude de Mes TRAVELY et MANDRET de Marcigny, pour rédiger l'acte d'acquisition, et confie au Maire la signature de toutes les pièces y afférant.

### - Non-valeur sur taxes et produits irrécupérables :

Concernant les taxes et produits irrécupérables :

- sur les redevances d'assainissement de 2011, de Mr BELHADJ, pour un montant total de 77,52 € (Budget Assainissement),

- sur les loyers et charges locatives de 2012, de Mme BERGAMELLI et pour un montant total de 18,75 € (Budget Principal),

le Conseil en accepte la non-valeur qui sera émise sous forme de mandat à l'article 673, dans chacun des budgets concernés.

### - Réforme scolaire :

Les horaires de garderie périscolaire proposés pour la rentrée et testés jusqu'aux vacances d'automne, sont les suivants :

- le matin à partir de 7 h 30 ;
- le soir jusqu'à 17 h 30.

Les activités proposées seront précisées aux parents d'élèves.

Avec la réforme, les parents seront encouragés à récupérer leur(s) enfant(s) plus tôt le soir, ce qui risque de nuire au service de garderie périscolaire.

L'horaire hebdomadaire de Mme GUICHARD pourra éventuellement être revu en fonction des besoins.

- Dégrèvement éventuel Impôts FNB cultures bio :

Suite à la demande de dégrèvement d'impôts (Foncier Non-Bâti) sur les cultures bio, présentée par Mr Dominique NUGUE, le Conseil émet un avis défavorable pour l'immédiat, considérant que cet impôt permet d'entretenir les chemins ruraux de la Commune.

- RODP 2014 :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Redevance due par France Télécom/Orange au titre de l'année 2014, est fixée à 53,87 € du kilomètre pour l'utilisation des artères aériennes, à 40,40 € par km pour les artères souterraines, et à 26,94 € par mètre carré pour l'emprise au sol.

Le Conseil Municipal, considérant que le domaine public routier communal occupé au 31 décembre 2013, est de 9,252 € d'artères aériennes, de 8,351 km d'artères souterraines et d'1,35 m<sup>2</sup> d'emprise au sol, la Redevance due par France Télécom/Orange s'élève à 872,16 € (498,41 + 337,38 + 36,37).

- Situation de Travaux :

\* Ancienne Cure :

- Les travaux d'égouts (Entr POMMIER) seront effectués à partir du 7 juillet ;
- L'échafaudage sera monté par l'Entreprise FAYET entre le 20 et le 25 septembre ;
- Les travaux de toiture seront réalisés par l'Entreprise POMMIER fin septembre ;
- La menuiserie sera réalisée par Mr D. DEMEULE vers le 6 octobre ;
- L'Entreprise FAYET effectuera l'isolation extérieure à partir du 13 octobre ;
- La Sté PURAVET prévoit de finir les travaux la concernant, fin octobre.

\* Salle polyvalente :

- L'Entreprise POMMIER réalisera les travaux de chéneaux à partir du 25 août ;
- Les travaux de menuiserie de Mr DEMEULE commenceront le 15 juillet.

\* Toilettes publiques :

- Une ouverture extérieure sera prévue pour les personnes handicapées ;
- Elles comporteront un WC fermé et un urinoir.

- Question diverse :

Mr le Maire remet aux Conseillers, le compte-rendu communautaire du 15 avril ;

La séance est levée à 21 h 30.